



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2025 182

Abroge A_2025_180

**Arrêté municipal portant réglementation temporaire
de la circulation et occupation du domaine public**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

CONSIDERANT que M. Jean-François LACOSTE a déposé une demande d'occupation du domaine public, afin de réaliser des travaux de réfection de toiture 12 rue du Four à compter du lundi 1^{er} décembre 2025 jusqu'au vendredi 19 décembre 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'installer un échafaudage et un chariot rotatif, le demandeur est autorisé à :

- Occupier le domaine public et neutraliser des places de stationnement devant le bâtiment situé au n° 12 rue du Four ;
- Interdire la circulation rue du Four, partie comprise entre l'intersection de la rue du Sol et la Place du Four, **uniquement en journée, pendant la durée des travaux**. L'entrepreneur veillera à enlever la signalisation chaque soir, afin de permettre la circulation des véhicules en dehors des horaires de travaux.

Article 2 : Signalisation

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3 : L'autorisation est uniquement pour la période comprise entre le 1^{er} et le 19 décembre 2025.

Article 4 : M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 1^{er} décembre 2025

Le Maire

Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibus 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : [05 59 84 94 40](tel:0559849440) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

